

Rapport sur l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés des administrations de l'Etat au titre de l'année 2017 (ministères sociaux).

1.) Cadre juridique :

Ouvert par un arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 24 novembre 2016, l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'Etat s'est déroulé du 24 janvier au 22 septembre 2017.

Ce rendez-vous annuel s'inscrit dans le cadre juridique fixé par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 10, et par le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat.

L'article 12 (paragraphe II) de ce décret dispose en effet que le recrutement au choix dans ce corps interministériel peut avoir lieu par la voie d'un examen professionnel ouvert aux fonctionnaires de l'Etat du corps des secrétaires administratifs, sous réserve qu'ils appartiennent à une administration relevant du ministre organisant cet examen, en l'occurrence, les ministres chargés des affaires sociales. Pour se présenter à l'examen, les intéressés doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, d'au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

Enfin, un arrêté du 16 novembre 2016 a fixé à 44 le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2017, à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat.

2.) Composition du jury :

Un second arrêté du 9 mars 2017 a fixé la composition du jury qui comprenait :

- En qualité de Président :

. M. Patrice Legrand, administrateur civil hors classe, honoraire ;

- En qualité de membres :

. Mme Christine Abrossimov, administratrice civile hors classe ;

. Mme Caroline Drouin, attachée principale d'administration de l'Etat à la direction générale de la santé ;

. Mme Véronique Dugay, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé de l'Île de France ;

. M. Sébastien Galley, attaché d'administration de l'Etat hors classe à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;

. M. Joël May, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, honoraire

3.) Nature et déroulement des épreuves :

L'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de cet examen professionnel précise, dans son article 5, qu'il comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

3.1) L'épreuve écrite d'admissibilité :

a) Déroulement

Pour la session 2017, 513 candidats sur 631 inscrits (soit un taux de désistement de 19 %) se sont présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité, le 13 mars 2017, dans l'un des centres d'examen ouverts à cet effet en métropole (Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Dijon, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg) et dans les outre-mer (La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon).

Cette épreuve écrite, d'une durée de 4 heures et affectée d'un coefficient 2, consiste, à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve *« qui met le candidat en situation professionnelle est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction, et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel. »*

Comme ce fut le cas les années précédentes où les sujets posés avaient porté sur des thèmes relevant des champs de compétence des ministères sociaux (réforme de la taxe d'apprentissage ; garantie jeunes ; extension du travail dominical dans le secteur du commerce), le sujet de l'année 2017 s'est inscrit dans ce périmètre. Il a revêtu une dimension largement transversale, s'adressant à des domaines d'intervention relevant de différents secteurs du champ social.

En 2017, le sujet retenu, à la suite de la circulaire du 18 juillet 2016 sur le renforcement de la mobilisation autour du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, a consisté en la rédaction d'une note demandée par le chef de service, faisant le point sur les outils existant et proposant un plan d'action pour l'année 2017. La rédaction devait faire apparaître les modalités de la coordination entre intervenants et de la reconnaissance claire par les intéressés des réponses à leurs besoins.

A l'appui de cet exercice, les candidats disposaient d'un dossier comportant, outre la circulaire du 18 juillet 2016, des articles de l'INSEE, des extraits de diverses notes internes ou rapports de l'administration, des fiches d'information portant sur le fonds d'appui aux politiques d'insertion et des extraits de l'instruction relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

Comme les fois précédentes, et afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats, il a été formé des binômes de correcteurs composés pour chacun d'entre eux d'un membre du jury (président compris) et d'un correcteur associé appartenant à la fonction publique et relevant des ministères sociaux. Après répartition des copies et lecture par chacun d'entre eux d'un échantillon de copies, une réunion d'harmonisation des notations pour l'ensemble des copies s'est tenue afin de définir des critères d'évaluation et de notation.

A l'issue de la double correction « croisée » des copies au sein de chacun des binômes, le jury élargi aux correcteurs extérieurs s'est réuni pour sélectionner les copies et procéder, pour certaines d'entre elles, à une péréquation entre les correcteurs des binômes concernés. Au terme de cet exercice, le jury a arrêté la liste des candidats déclarés admissibles dont les copies avaient obtenu une note égale ou supérieure à 26 sur 20 (seuil d'admissibilité fixé par le jury).

b) Observations et recommandations

Beaucoup de candidats se sont limités à un résumé voire une paraphrase des documents mis à leur disposition, paraphrase parfois inachevée ou peu explicite. Les difficultés de mise en œuvre n'ont pas toujours été évoquées. De même, peu ont aperçu qu'une mesure telle que le FAPI, trop modeste pour assurer un financement substantiel des politiques envisagées était un moyen d'accrocher la participation de collectivités territoriales que l'autorité préfectorale ne pouvait nullement contraindre. Beaucoup de candidats également n'ont pas proposé véritablement de mesures concrètes et définies visant à mettre en œuvre, au niveau régional et départemental, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Pour préparer cette épreuve écrite dont la réussite commande l'accès à l'admission, le jury conseille aux candidats de s'attacher à une expression claire de leur analyse et de leur proposition en écartant des vocabulaires dépourvus de contenu sémantique bien définis. Le choix d'une rédaction précise permet au candidat de repérer les incertitudes ou les incohérences qu'une formulation confuse ne saurait masquer et pour peu que l'on sache gérer son temps de donner au commanditaire l'expression sinon de solutions qui ne sont pas forcément préexistantes du moins des options et des propositions de réponse à des interrogations qui demeurent toujours légitimes. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à synthétiser un problème, de s'intéresser à l'actualité et en particulier à celle

concernant les ministères sociaux, de suivre les débats de société et les réformes en cours et, enfin de faire preuve de curiosité et d'ouverture, en écartant la tentation d'esquives le plus souvent maladroites.

3.2) L'épreuve orale d'admission

a) Déroulement

Aux termes de l'article 7 de l'arrêté du 30 septembre 2013, « l'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps interministériel(...) et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. »

Cet entretien (coefficient 3), d'une durée de 25 minutes, a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de 10 minutes au plus, qui s'appuie sur un dossier constitué par le candidat et remis auparavant au jury.

Au cours de cet entretien, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation ainsi que son aptitude à animer une équipe.

En outre, le jury a vocation, pour mieux cerner la personnalité et la capacité d'un candidat à assumer les fonctions susceptibles d'être dévolues à un attaché d'administration de l'Etat, à lui poser des questions relatives à son environnement professionnel, à la fonction publique de l'Etat, aux réformes intervenues ou en cours intéressant les ministères sociaux telles que l'évolution de l'organisation des services déconcentrés de l'Etat induite par la nouvelle carte des régions, ...

b) Observations et recommandations

Le jury a été heureusement surpris de constater qu'un nombre important de candidats avait pu s'extraire d'un « formatage » répétitif de leur présentation. Trop d'entre eux cependant, se sont limités à une présentation chronologique, linéaire, sans relief et dénuée de mise en perspective de leur expérience professionnelle. Plus souvent encore, certains se sont inscrits dans des formules toutes faites aux tics de langage aisément reconnaissables, directement repris de manuels ou de guides de rédaction en lettres de motivation.



Les candidats ont marqué une grande diversité dans l'**analyse d'une expérience professionnelle marquante** et son utilisation dans leur exposé. Un certain nombre de candidats ont su mettre en perspective cette expérience dans leur parcours, en retirer l'impact des difficultés rencontrées ainsi que des orientations ou réorientations qui ont pu ou non en résulter, sans en tirer gloire pour autant même si ces expériences ont pu faire apparaître des aptitudes et des réactivités véritables. Ce n'a pas été toujours le cas ; cependant il est arrivé parfois que certaines des expériences mentionnées aient donné l'image de relever de l'exercice obligé.

La suite de l'entretien est destinée à permettre au jury d'apprécier, in fine, l'aptitude des candidats au management et leur capacité, tant à évoluer dans leur environnement professionnel qu'à exercer les missions dévolues aux attachés d'administration. Un certain nombre de candidats ont éprouvé de la peine à situer la place de leur service dans la mise en œuvre des politiques dévolues aux ministères sociaux ainsi que les rudiments de l'organisation des pouvoirs publics, aussi bien au niveau national que dans le cadre de la nouvelle organisation de l'administration de l'Etat...

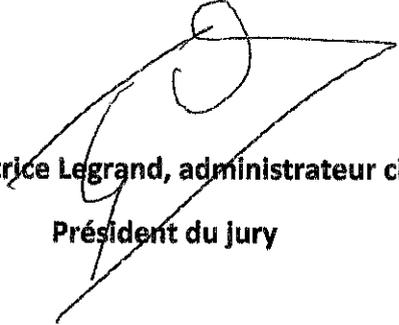
Si cette session montre que beaucoup de candidats ont pu éviter de se laisser enfermer dans un schéma stéréotypé et uniforme, il n'en demeure pas moins que tous n'ont pas su éviter l'écueil constitué par l'expression de positions trop convenues qui limitent leurs possibilités de montrer leur personnalité.

c) Profil des candidats admis

Les lauréats de la session 2017 sont en très grande majorité des lauréates puisque le nombre des candidates retenues s'élève à 38 pour 44 admis. L'âge moyen des admis est de 47 ans. Par ailleurs, 31,81 % des admis proviennent des ARS, 11,36 % des directions de l'administration centrale, 15,90 % des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, 18,18 % des DDI et 11,36 % de diverses affectations.

En conclusion, le jury se félicite des conditions dans lesquelles il a pu mener à bien sa mission dans le respect de son indépendance, s'efforçant de créer un climat destiné à permettre aux candidats de s'exprimer pleinement et révéler ainsi le meilleur d'eux-mêmes. Il tient à remercier le bureau de recrutement de la direction des ressources humaines des ministères sociaux pour la qualité et l'efficacité de son soutien logistique.





**Patrice Legrand, administrateur civil,
Président du jury**